

Paris, le 4 juin 2025

LE MEDIATEUR DES ENTREPRISES ET CMA FRANCE UNISSENT LEURS FORCES POUR PROMOUVOIR LA MEDIATION AU SERVICE DES ENTREPRISES ARTISANALES

Le 4 juin 2025, lors de l'Assemblée Générale de CMA France, Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises, et Joël FOURNY, Président de CMA France ont signé un accord de coopération visant à renforcer le recours à la médiation dans les entreprises artisanales ressortissantes du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Cette coopération repose sur 3 blocs : une ambition partagée au service de l'artisanat, des actions concrètes sur tout le territoire et une coopération de longue durée renouvelable au bénéfice des artisans.



Une ambition partagée au service de l'artisanat

Cette coopération s'inscrit dans une volonté commune d'offrir aux artisans un accompagnement concret en cas de différends contractuels ou relationnels, afin de préserver leur activité et leurs relations commerciales. Elle permet de formaliser un partenariat déjà engagé de longue date entre le réseau des CMA et le Médiateur des entreprises.

Grâce à cette collaboration, les entreprises artisanales bénéficieront d'un accès facilité aux services du Médiateur des entreprises : un service public de médiation neutre, indépendant et confidentiel, capable d'apporter des solutions amiables, rapides et efficaces.

Des actions concrètes sur tout le territoire

Ce partenariat prévoit notamment :

- Des actions d'information et de sensibilisation auprès des agents des CMA sur les missions du Médiateur des entreprises,
- L'organisation de réunions d'information à destination des artisans dans toutes les régions, y compris en outre-mer,
- La promotion du « Parcours national des achats responsables », en lien avec le Conseil national des achats,
- Une coopération renforcée dans l'orientation des entreprises vers le dispositif de médiation, selon la nature de leurs problématiques.

Un comité de pilotage composé des deux partenaires assurera le suivi de cette coopération, pour en garantir la mise en œuvre et l'adaptation continue aux besoins du terrain.

Une coopération pour trois ans, au bénéfice des artisans

Cette coopération, conclue pour une durée de trois ans, s'appuie sur une volonté commune de défendre l'économie de proximité, en apportant des solutions pratiques aux difficultés que peuvent rencontrer les très petites entreprises, souvent premières concernées par les tensions commerciales.

« En rapprochant nos expertises, nous souhaitons faire de la médiation un réflexe pour les artisans, afin de leur permettre de résoudre les conflits sans blocages, sans procédures longues, et dans un climat apaisé », souligne Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises.

« Ce partenariat renforce notre capacité à accompagner très concrètement les artisans face aux difficultés de terrain, en leur offrant un levier efficace, humain et confidentiel pour préserver leur activité. Dans un contexte économique aussi exigeant qu'incertain, c'est un point très positif pour les 2,4 millions d'entreprises artisanales que nous accompagnons au quotidien, au plus près de leurs besoins », ajoute Joël Fourny, Président de CMA France.

A propos du Médiateur des entreprises :

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs. A ce titre, le Médiateur des entreprises propose le Parcours national des achats responsables qui repose sur la charte et le label Relations fournisseurs et achats responsables. L'objectif : encourager les acteurs publics et privés à s'emparer de la problématique des achats responsables et à s'engager dans le processus de labellisation. En outre, le Médiateur des entreprises intervient également dans le domaine de l'innovation notamment sur le référencement des acteurs du conseil en CIR/CII et les relations entre grands comptes et start-up. Son réseau est présent sur l'ensemble de territoire français et la saisine s'effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

A propos de CMA France :

CMA France est la tête de réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) installées sur tout le territoire national, tant en métropole qu'en outre-mer. En partenariat avec les organisations professionnelles, CMA France agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations nationales et européens. Avec son expertise centenaire, le réseau des CMA est le partenaire de confiance des artisans et des entrepreneurs de demain. Accompagnement stratégique, formation, transition numérique et écologique : les CMA soutiennent les entreprises artisanales à chaque étape de leur parcours, contribuant ainsi à un avenir économique durable et humain. CMA, Artisans de la nouvelle économie... depuis 100 ans ! www.artisanat.fr

Contacts presse

CMA France : Nicolas Therby - 06 18 61 57 35 - presse@cma-france.fr

Médiateur des entreprises : Steve LE MENTEC - 06 08 49 79 32 - steve.le-mentec@finances.gouv.fr